SEUILS DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS AU TITRE DU 1er SEMESTRE 2023

Par Arrêté en date du 24 Janvier 2023, le ministère des finances a publié les taux d'intérêt effectifs moyens, relatifs au deuxième semestre 2022 pour chaque catégorie de concours bancaire ainsi que les seuils des **taux d'intérêt excessifs** correspondants au titre du **premier semestre 2023** comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Catégorie des concours	Taux d'intérêt Effectif moyen (%)	Seuil du taux d'intérêt excessif correspondant (%)
1. Leasing mobilier et immobilier	13.49	16,18
2. Crédits à la consommation	11.06	13.27
3. Découverts matérialisés ou non par des effets	11.00	13.30
4. Crédits à l'habitat financés sur les ressources ordinaires des banques	9.81	11.77
5. Affacturage	10.97	13.16
6. Crédits à long terme	9.50	11.40
7. Crédits à moyen terme	9.79	11.74
8. Crédits à court terme découverts non compris	9.46	11.35

Étant signalé que le **taux effectif global** de chaque crédit octroyé par les banques et les établissements financiers **ne doit pas dépasser le taux d'intérêt excessif** de la catégorie de crédit correspondante.